

## DISPOSITIONS PRATIQUES EN VUE DE LA REPRISE PROGRESSIVE DES CÉLÉBRATIONS LITURGIQUES

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

- ✓ La **santé de tous les participants demeure la priorité** des dispositions pratiques établies dans ce document
- ✓ **L'archevêque les dispense** de la stricte obligation dominicale pour toutes les personnes appartenant aux groupes à risque et/ou toutes les personnes qui ressentent des symptômes
- ✓ Les **offices en milieu clos** ne dépassent pas une durée de **60 minutes**
- ✓ Les **mesures des gestes barrières** communes à la communauté de paroisses sont à **afficher dans les 5 églises**.
- ✓ Le **nombre de participants maximum** est de :
  - Innenheim : 45 personnes
  - Krautergersheim : 60 personnes
  - Meistratzheim : 90 personnes
  - Valff : 55 personnes
  - Zellwiller : 60 personnes
- ✓ Les **dispositions ci-dessous** (conditions sanitaires, organisation générale des célébrations, présidence de la célébration eucharistique, la célébration des funérailles) sont :
  - **applicables jusqu'à modifications officielles**
  - **annoncées aux fidèles par affichage** dans les églises, par emails et sont également disponibles sur le site de la communauté de paroisses

### LES CONDITIONS SANITAIRES

- ✓ **Désinfection régulière** des lieux de cultes, des bancs, des portes, des poignées de portes, des micros
- ✓ Les **micros** seront pourvus d'une protection amovible et jetable (film plastique) après chaque célébration. En cas d'impossibilité, on réservera un micro pour chaque utilisateur et il sera désinfecté après chaque célébration
- ✓ Dès que possible, on laissera **les portes ouvertes** pour éviter aux fidèles de les toucher
- ✓ Sens unique de circulation
- ✓ **Sortie d'une célébration** sera organisée rangée après rangée
- ✓ Les **bénitiers restent vides**
- ✓ Le **port du masque est obligatoire** pendant toute la célébration, sauf pour la communion, pour les fidèles de plus de 11 ans

- ✓ **Prévoir** des masques pour les fidèles qui viendraient sans
- ✓ **Tenir à disposition du gel hydroalcoolique** à l'entrée et à la sortie. Le gel sera systématiquement distribué par une personne
- ✓ **Prévoir une distance de 2 mètres** entre deux personnes de sorte que chacun dispose d'environ 4 m<sup>2</sup>

## L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES CÉLÉBRATIONS

- ✓ **Devant les églises**, on matérialise au sol des zones permettant un accès dans les règles de la distanciation
- ✓ Mise en place d'un **service d'accueil** pour veiller au respect des dispositions (distribution du gel, placement, port du masque, etc.)
- ✓ On invite **les fidèles à s'inscrire** auprès de...
- ✓ Si possible **limiter à une porte d'entrée et une autre porte pour la sortie**. Si plusieurs portes sont nécessaires, une signalétique indiquera Entrée ou Sortie
- ✓ Les **bancs doivent être marqués** pour opérer la distanciation entre les fidèles
- ✓ Prévoir des **emplacements pour des familles**
- ✓ **L'assemblée ne chante** pas jusqu'à nouvel ordre
- ✓ Quand les **chants communautaires seront à nouveau possibles** :
  - pas de livres de chant collectifs,
  - feuilles de chants individuelles non réutilisables mis à disposition ou téléchargeables sur le site de la communauté de paroisses
  - si dimanche de la communauté, projection des paroles de chants
- ✓ Les **paniers de quête ne circulent pas**. Ils seront disponibles à la sortie. L'argent récolté sera conservé 3 jours en poches scellées avant d'être décomptées
- ✓ **Sortie de l'église** :
  - c'est le mouvement inverse de l'entrée dans l'église en veillant au flux et à la distanciation
  - les personnes les plus proches de la sortie quittent l'église en premier
  - le service d'accueil veille à éviter que se forment des rassemblements à l'intérieur et à l'extérieur de l'église.

## PRÉSIDENTE DE LA CÉLÉBRATION EUCHARISTIQUE

- ✓ Le **nombre de célébrants est limité** en fonction de la taille du chœur
- ✓ De **manière habituelle** : le prêtre, un diacre, un lecteur, deux servants d'autel
- ✓ Le **port du masque** sera adapté selon les moments de la célébration (concélation, rite de communion, prédication) en fonction de la proximité avec l'assemblée
- ✓ Le **missel** sera réservé au seul ministre qui préside
- ✓ Le **ministre qui préside** veillera à une bonne distanciation des autres ministres qui concélébreront et autour de l'autel lors de la prière eucharistique

- ✓ **Le lavabo** sera réalisé avec une aiguière d'eau savonneuse à la crédence, compléter éventuellement avec du gel hydroalcoolique
- ✓ **Protection des hosties** durant la prière eucharistique : une coupe par zone de communion et par ministre de la communion sera prévue. Elle sera recouverte d'une pale ou d'un corporal durant toute la prière eucharistique, sauf celle du ministre qui préside selon les normes liturgiques
- ✓ **Une patène** sera réservée au prêtre principal qui consommera le calice en dernier
- ✓ **Les concélébrants** communient aux hosties d'une coupe réservée à cet effet
- ✓ **La communion** au calice se fera exclusivement par intinction
- ✓ **Le prêtre, le diacre, le sacristain, les servants d'autel** veilleront à se désinfecter les mains avant toute manipulation d'objet liturgique
- ✓ **Après l'Agneau de Dieu**, le prêtre annonce collectivement « Le Corps du Christ » et l'assemblée répond « Amen »

## LA CÉLÉBRATION DES FUNÉRAILLES

- ✓ L'accès aux **obsèques à l'église n'est plus limité** à 20 personnes
- ✓ Le **nombre de participants maximum** est de :
  - Innenheim : 45 personnes
  - Krautergersheim : 60 personnes
  - Meistratzheim :
  - Valff :
  - Zellwiller : 60 personnes
- ✓ L'**offrande de 120 euros** pour les funérailles est rétablie
- ✓ On **évitera tous les gestes** qui mettent en contact plusieurs personnes entre elles ou avec un même objet
- ✓ **Pas de registres de condoléances**
- ✓ Le **geste de la lumière** ne sera fait que par le célébrant
- ✓ Le **célébrant seul asperge** le corps du/de la défunt(e)
- ✓ **Ni le geste de paix, ni les condoléances** ne seront possibles
- ✓ Toutes les dispositions pour **l'organisation générale de la célébration et les conditions sanitaires** s'appliquent également pour les funérailles dans toutes les églises de la communauté
- ✓ On veillera à **ne pas séparer la famille**
- ✓ **Ces dispositions sont annoncées aux familles**

Fait pour ce que valoir de droit

Innenheim, le 27 mai 2020

André Pachod, Curé

Contresigné par les membres de l'équipe OCP